

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4118 - Vendredi 06 Mai 2022 - Prix : 200 Fc

FAIT DIVERS :

Un imam comorien et sa famille expulsés de France pour propos discriminatoires



CLASSEMENT RSF:

Les Comores gagnent un point

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Mai 2022**

Lever du soleil:

06h 14mn

Coucher du soleil:

117h 57mn

Fadjr : 05h 03mn

Dhouhr : 12h 08mn

Ansr : 15h 08mn

Maghrib: 17h 56mn

Incha: 19h 10mn



SOCIÉTÉ

Une antenne du LNTPB a vu le jour à Mohéli

Depuis l'autonomisation du laboratoire national des travaux publics et du bâtiment en 2015, avec des nouveaux équipements dans les îles, il est difficile pour la population de bénéficier des services de cette structure. La semaine dernière, une antenne a été ouverte à Mohéli et les autorités régionales ont été sensibilisées sur l'utilité de ce laboratoire.

La direction régionale de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, chargé des affaires foncières avait convié, mercredi dernier à Fomboni, les maires, les préfets, les responsables des différentes institutions étatiques, les chefs d'entreprises de construction mais aussi des autorités du gouvernorat, dans un atelier de sensibilisation et de réflexion sur l'utilité ainsi que le rôle du laboratoire national des travaux publics et du bâtiment (LNTPB) axé sur la qualité de la construction. Ceci s'inscrit dans le cadre du lancement des activités du

laboratoire à travers son antenne nouvellement ouverte à Mohéli.

L'idée c'est de sensibiliser ces responsables sur l'importance des analyses pédologiques avant toute construction des bâtiments. « Le laboratoire national des travaux publics, a la responsabilité de veiller à la qualité des travaux de construction des bâtiments en milieu rural. C'est pourquoi nous sensibilisons les autorités insulaires sur l'existence de ce laboratoire et sur son rôle, et il leur appartient de prendre leurs responsabilités de veiller au respect des normes de construction des bâtiments » a expliqué Ali Abdallah, le directeur général du LNTPB.

Selon lui, cet atelier vise deux résultats positifs au sein de la population locale, qui sont la qualité du travail et le coût économique. « Nous avons montré à ces responsables les dangers liés à la fissuration des maisons et leurs causes. Ils nous ont fait savoir que la plupart des maisons construites à Mohéli sont fissurées. Ce qui est regrettable car



ce sont des maisons très récentes » a signalé le directeur général avant de préciser « si vous utilisez des matériaux adaptés à la construction, ces habitations seront de meilleure qualité et durables, donc moins chers ».

Force est de constater qu'aux Comores notamment à Mohéli, des maisons sont construites dans des

zones à risque, notamment près du littoral et parfois même sur des lits de rivière. Par conséquent, elles sont souvent fissurées et peuvent à tout moment constituer un danger pour la population. « Faire des études topographiques avant de construire une maison pourrait protéger le propriétaire contre les dangers liés à la

fissuration et démolition des maisons » assure Ali Abdallah. En plus, à Mohéli, nombreux sont ceux qui préfèrent utiliser le sable marin pour construire des bâtiments. Ce qui corrode les fers, les gonflent et abîme le béton.

Riwad

EAU POTABLE

L'eau coule enfin à Mitsoudjé et Salimani

Après presque un mois sans eau potable, les habitants de Mitsoudjé et Salimani sont enfin soulagés. Les techniciens de la Sonede avec l'appui technique du directeur général sont parvenus à réparer la panne à la station de pompage. L'eau coule de nouveau sous les robinets dans ces deux localités du Sud de Ngazidja.

Ce n'était pas du tout facile de passer des journées entières du ramadan sans une goutte

d'eau. Presque un mois que la population de Mitsoudjé et Salimani était privée du précieux liquide, suite à un problème technique survenu à la station de pompage de Mitsoudjé. Mais la société nationale d'exploitation des eaux (Sonede) a mis tout en œuvre pour réparer la panne. Les techniciens de ladite société avec l'appui du directeur général qui a aussi mis les mains à la pâte sont arrivés à rétablir le réseau de distribution de Mitsoudjé.

« Avant on avait cru que le pro-

blème était au dessous de la station de pompage. C'est-à-dire la pompe elle-même qui serait abîmée. Auquel cas cela prendrait beaucoup plus de temps pour résoudre le problème. Mais, après plusieurs diagnostics, nous avons pu constater que c'était des instruments de pompage qui ont été foudroyés par l'orage. Et on a pu les réparer », explique Abdou Bakry, le nouveau chef du département production. C'est sa

première intervention depuis qu'il est nommé à ce poste. Ce dernier a réussi à trouver une solution afin que les habitants de la zone puissent être approvisionnés en eau.

À Salimani, devant deux robinets publics on aperçoit Hadidja Ali, une femme avec un seau, sourire aux lèvres. Cette mère de trois enfants arrive pas à cacher sa joie en voyant l'eau couler sous le robinet. « C'est un grand soulagement. On a

souffert ces derniers jours sans l'eau. Ça n'était pas facile, tout le monde connaît l'importance de l'eau dans la vie. Sans eau, on ne peut pas vivre sinon difficilement. Donc le fait de le voir couler dans nos foyers, c'est un grand soulagement. Nous remercions la société et espérons ne jamais revenir à cette situation », lance cette dame.

Nassuf Ben Amad



Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, la France (Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour son projet « Transformation du secteur des déchets vers un lien déchets-énergie dans la région du sud-ouest de l'Océan Indien (TWE Nex) » financé par l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la COI recherche :

1. Un(e) Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(e)
2. Un(e) Assistant(e) de Communication
3. Un(e) Coordinateur Régional de Projet

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commissionoceanindien.org - rubrique « Opportunité »
- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : hr@coi-ioc.org

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Judi 26 mai 2022 à 16h00 (heures de Maurice).**

FAIT DIVERS :

Un imam comorien et sa famille expulsés de France pour propos discriminatoires

L'imam comorien de la grande mosquée de Saint-Chamond (Loire) est expulsé de France ainsi que sa famille le 02 mai dernier vers les Comores. Selon France info, l'imam avait tenu des propos « incompatibles avec les principes et les lois de la République ».

Suspendu en 2021 de ses fonctions après avoir tenu des propos jugés discriminatoires envers les femmes, M. Mamdi Ahamada et son épouse Assiati ont

été expulsés de France le 02 mai dernier vers les Comores leur pays d'origine, en tout cas selon le communiqué de la préfecture de la Loire. En effet, en sa qualité d'imam, le prêcheur avait tenu des propos contraires à l'égalité femme/homme, qui selon France info, sont incompatibles avec les principes et lois de la République. C'est dans une vidéo de prêche du 20 juillet 2021, postée sur la page Facebook de la mosquée que, l'imam demandait aux femmes désireuses de rentrer au paradis de se

conformer aux paroles de Dieu.

« Ô femmes musulmanes (...) préservez votre sexe de ce qui est Haram et obéissez à votre époux (...) tâchez de veiller aux droits d'Allah et à ceux de vos époux, c'est-à-dire vos maris, restez dans vos foyers et ne vous exhibez pas de la manière des femmes d'avant l'islam (...) et ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage afin que celui dont le cœur est malade, c'est-à-dire l'hypocrite, ne vous convoite pas et tenez (...) un langage décent », avait-il lancé dans

l'une de ses prêches.

Selon France info, une première tentative d'expulsion du couple et de leurs enfants nés en France avait échoué en avril dernier pour cause de covid-19. « Il a été donc ramené à Saint Chamond avec sa famille », avait précisé à l'AFP, une source policière. La conseillère municipale d'opposition à Saint charmons Isabelle Surply avait dénoncé la teneur de ce propos. La préfète avait indiqué que « conformément aux instructions du ministre de l'intérieur la question du non-renouvelle-

ment de son titre (de séjour) » était « à l'étude », lit-on dans un article de France-info.

En tout cas, «un fidèle de Saint Chamond regrette « un amalgame entre une citation du Coran et la façon dont elle a été reçue, tant qu'on est en France on respecte la justice française ». En réalité l'imam n'a pas été expulsé en raison de ses propos » a révélé le même journal.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Les jeunes reporters sont sollicités dans la campagne de vaccination

Pour assurer une meilleure sensibilisation sur la campagne de vaccination destinée aux enfants de 12 à 17 ans et qui sera lancée le 10 mai prochain, la direction régionale de la santé à Mohéli a formé 20 jeunes reporters. L'objectif c'est de les orienter sur la campagne de sensibilisation ainsi que le déroulement de la vaccination elle-même.

Le ministère de la santé, en partenariat avec l'UNICEF et l'OMS à travers le programme Covax, ont organisé samedi dernier à la direction régionale de la santé, une formation des jeunes reporters pour appuyer la campagne de sensibilisation sur le vaccin Pfizer destiné aux adolescents de 12 à 17 ans. Une campagne qui, selon les responsables, sera officiellement lancée le 10 mai prochain dans l'ensemble du territoire, pour lutter contre la covid-19 dans le pays.

La formation a été dispensée par plusieurs consultants nationaux et régionaux avec l'appui technique

des agents de communication de la direction régionale de la santé. Plus de 20 jeunes reporters mais aussi différents médias de la place et des structures de communication ont pris part à cette formation. « Comme le pays s'apprête à entrer dans une nouvelle ère sanitaire, en lançant cette nouvelle campagne de vaccination des jeunes, il est du devoir du ministère de la santé à travers ses directions régionales de former les jeunes reporters et les outiller afin de les mobiliser dans cette vaccination qui sera effectivement lancée le 10 mai prochain » a précisé Tasmia Mohamed la chargée de communication de la direction régionale de la santé.

Pour Tasmia, former ces jeunes reporters n'est pas un hasard puisque le vaccin Pfizer destiné aux enfants n'est pas comme les autres vaccins des adultes. « Pfizer est un vaccin développé aux Etats Unis d'Amérique et certifié par l'Organisation Mondiale de la santé ainsi que les organisations qui militent pour la santé de l'homme.



Formation jeunes reporters sur la vaccination à Anjouan.

Cependant, ce vaccin exige des conditions de conservation très spécifiques », a-t-elle tenu à préciser.

Dans son intervention, le directeur régional de la santé, Djamaldine Mohamed Sambi a fait savoir que cette vaccination se déroulera dans les milieux scolaires et dans la com-

munauté avec bien sûr le consentement parental. « Nous allons tenir compte de trois paramètres dans cette campagne, le pré-enregistrement de tous les enfants éligibles à la vaccination, l'avis parental et le choix des enfants » a indiqué le DRS. 160290 doses du vaccin Pfizer

sont arrivées dans le pays et réparties dans l'ensemble des îles pour vacciner 113 000 adolescents dont 51845 à Ngazidja, 53669 à Anjouan et 8207 à Mohéli.

Riwad

CLASSEMENT RSF:

Les Comores gagnent un point

Comme tous les ans, Reporters sans frontières publie son classement mondial de la liberté de presse. Cette année, l'Union des Comores gagne un petit point, et passe de la 84e à la 83e place sur 180 pays.

Contrairement à 2021 où le pays a perdu neuf points, cette année les Comores ont réussi à gagner un petit point dans le classement de la Reporters sans frontières (RSF). En effet, l'édition 2022 du classement mondial de RSF place les Comores en 83e position en matière de liberté de la presse. Le rapport a été publié la semaine dernière. Selon ce dernier, l'intimida-

tion et les arrestations des journalistes sont encore monnaie courante dans le pays. Selon toujours RSF, l'Etat est habitué à contrôler les médias d'Etat. Certes aucun emprisonnement de journaliste n'a été observé dans le pays, mais la pression reste encore présente entraînant parfois l'autocensure. Le coordinateur de la communication à la présidence, un ancien journaliste très réputé, reconnaissait l'existence d'une « culture politique qu'il faudra radicalement changer », rapporte RSF.

« Face à la multiplication des arrestations de journalistes et de bloggeurs ces dernières années, le Syndicat national des journalistes

aux Comores a dénoncé la systématisation de « la nuit à la brigade » », poursuit-il. Et selon toujours RSF, bien que la liberté de la presse est garantie par la constitution comorienne, l'autocensure reste répandue chez les journalistes comoriens, en raison de lourdes peines punissant la diffamation. « Un nouveau code de l'information a été adopté en 2021 et une commission d'éthique journalistique a vu le jour. Malgré ces dispositions, les journalistes sont régulièrement convoqués pour révéler leurs sources lors de gardes à vue », conclut-il.

Andjouza Abouheir



Photo d'illustration

SPORT

Le Tribunal Arbitral du Sport prolonge le suspens

Dans le dossier TAS 2021/A/7780 Mahmoud Mohamed Aboud contre la Fédération de Football des Comores, le TAS n'a toujours pas décidé qui des deux parties engagées remporte cette bataille juridique qui tient en haleine le monde du football depuis bientôt une année.

Le tribunal arbitral du sport a décidé de ne pas décider dans le litige qui oppose Mahmoud Mohamed Aboud à la Fédération Comorienne de Football. En cause, l'élection de Saïd Ali Saïd Athoumane du 30 janvier 2021. L'ancien ambassadeur des Comores à Pékin juge que cette élection a été rendue possible par le fait que lui-même a été empêché de se présenter par des manœuvres venant du camp de l'actuel président de la FFC. On se souvient tous qu'à l'époque, le diplomate n'avait pas pu

réunir que 11 délégués, un nombre très en deçà du quota établi pour pouvoir (15) se présenter à l'élection. Depuis, l'affaire a été portée devant le tribunal arbitral du sport de Lausanne en Suisse. Ce tribunal est institué pour juger de tout ce qui est litige sportif. Il a comme mission entre autre de « trancher, par la voie de la procédure arbitrale d'appel, des litiges concernant des décisions de fédérations, associations ou autres organismes sportifs, dans la mesure où les statuts ou règlements desdits organismes sportifs ou une convention particulière le prévoient », comme l'indique l'article S12.c du code de l'arbitrage en matière de sport.

Et justement les statuts de la FFC prévoit cette disposition (art 16.g). Depuis le dépôt de la requête auprès du TAS, le jugement ne cesse d'être ajourné. Prévu en principe le 29 mars dernier, il a été

décalé d'un mois avant d'être de nouveau reporté. Le 02 mai dernier la conseillère Sophie Roud a envoyé un courrier aux parties pour leur signifier du report au 03 juin prochain. « Au nom de la présidente suppléante de la chambre arbitrale d'appel du TAS, je vous informe que le délai prévu à l'article R59 du code de l'arbitrage en matière de sport a été prolongé au 03 juin 2022 ». Ce délai prévoit en effet que la sentence, notifiée par le greffe du TAS « tranche définitivement le litige, sous réserve de recours selon les circonstances, conformément au droit Suisse, dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la sentence par courrier ».

En outre, la sentence « n'est susceptible d'aucun recours dans la mesure où les parties n'ont ni domicile, ni résidence habituelle ni établissement en Suisse et on expressément renoncé au recours dans la



Siège de la fédération.

convention d'arbitrage ou dans un accord écrit conclut ultérieurement, notamment en début de procédure ». Histoire de dire que même les points de clarification (procédures) sont plus confus et dures à comprendre que tout le processus de l'arbitrage. Donc, rien d'étonnant que jusqu'à présent les juges n'y

arrivent pas à rendre leur sentence. Et encore si cette dernière est rendue, la partie qui contestera la décision aura encore 45 jours pour formuler un recours. Sacré TAS, un véritable serpent de mer.

AS Badraoui

CM 2022

Algérie vs Cameroun, Gassama une grosse pomme de discorde

Plus d'un mois après l'élimination de l'Algérie pour la qualification de mondial au Qatar, la pilule a du mal à passer pour le sélectionneur des Fennecs Djamel Belmadi.

Lors d'une interview de plus de 50 minutes donnée à un média officiel de la Fédération Algérienne de Football (FAF), le technicien franco-algérien a fait une sortie de route très remarquée. Revenant sur l'élimination de son équipe (1-2) par le Cameroun à domicile, le sélectionneur Algérien a tenu un discours qui oscillait entre amertume, dépit, impuissance mais aussi racisme. Plus jamais on ne laissera deux trois personnes conspirer contre tout un pays à d'entrée planté le décor l'ancien joueur du Paris Saint-Germain, de l'Olympique de Marseille mais aussi de Manchester City entre autres. Ces mots sont envoyés à l'endroit de l'arbitre gambien de la rencontre Bakary Gassama. « Je ne dis pas qu'on doit le tuer », lâche-t-il. Une phrase qui fait froid au dos surtout quand on se souvient de ce qui

s'est passé il y'a sept ans lors d'un match du championnat d'Algérie entre la JS Kabylie et l'USM Alger.

Ce jour d'août 2014, Albert Ebossé joueur de la JS Kabylie a trouvé la mort après avoir reçu un coup de projectile venant des supporters de la JSK mécontent de la défaite (2-1) subi par leur équipe. Cet incident avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque que même l'entraîneur (Hugo Boss) de la JSK au moment des faits avait déclaré deux ans après qu'Ebossé « aurait été assassiné par des supporters de la JSK ». On comprend mieux pourquoi les propos du champion d'Afrique 2017 ont du mal à passer. La Gambie pays où est originaire l'arbitre Gassama aurait saisi la CAF et la FIFA aux fins « d'ouvrir des enquêtes et des procédures disciplinaires à l'encontre du sélectionneur de l'Algérie, Djamel Belmadi pour des propos discourtois à l'encontre de l'arbitre gambien Bakary Gassama », lit-on dans le communiqué de la Fédération de Football de Gambie.

Djamel Belmadi ne s'est pas contenté de régler son compte à l'ar-

bitre tout simplement. Il s'en est pris à ce qu'il apparaît à ses yeux comme un système établi. « Nous, quand on va dans ces pays, quand on va en Afrique, on n'a pas les mêmes faveurs », sous-entendant que les décisions des arbitres en Afrique sont plus motivées par la couleur de peau des belligérants que par la déontologie et l'éthique du métier.

Au lendemain de la défaite contre le Cameroun, l'Algérie avait porté l'affaire auprès des instances (CAF, FIFA) pour demander que le match soit rejoué. En cause l'arbitrage de Bakary Gassama que les

algériens jugent très partielle, pire que l'arbitre aurait reçu de l'argent pour faire éliminer les Nord africains. Une demande qui a peu de chance d'aboutir eu égard au règlement de la coupe du monde notamment le chapitre 8 paragraphe 6 qui dit « aucune réclamation ne peut être faite contre les décisions de l'arbitre concernant les faits liés au jeu. Ces décisions sont définitives et sans appel, sauf disposition contraire stipulée dans le code disciplinaire ». Un argument balayé d'un revers de la main par les algériens qui citent de leur part le chapi-

tre 18 paragraphe 2 « si un joueur ou officiel est impliqué dans un comportement décrit à l'alinéa 1 du présent article, son association ou son club pourra voir le match concerné perdu par forfait ou être déclaré inéligible pour une autre compétition sous réserve que l'intégrité de la compétition concernée soit préservée ». En attendant la réponse de la FIFA, la polémique ne cesse d'enfler et fait les choux gras de la blogosphère.

AS Badraoui



Bakary Gassama arbitre gambien.



Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, la France (Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour son projet « Résilience des Ecosystèmes Côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien (RECO) » financé par l'Agence Française de Développement, la COI recherche :

1. Un(e) Assistant(e) Administratif(ve) et Passation de marchés
2. Un(e) Assistant(e) Suivi des échanges d'expériences et de bonnes pratiques
3. Un(e) Assistant(e) Communication Environnement durable et Changement climatique
4. Un(e) Assistant(e) Gestion des connaissances et Suivi & Evaluation

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commissionoceanindien.org - rubrique « Opportunité »
- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : hr@coi-ioc.org

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **vendredi 13 mai 2022 à 16h00 (heures de Maurice)**.